



## Ex compagne n'envoie pas les enfants à l'école

-----  
Par Jeanne93

Bonjour,

Mon compagnon est divorcé depuis plusieurs années et a 2 enfants de 16 et 17 ans avec son ex femme.

Cette dernière lui fait vivre un enfer.

Elle a eu des violence physiques sur lui lors du mariage attesté lors du jugement du divorce.

Ils ont les enfants 1 semaine sur 2.

Elle a squatté l'appartement dont il était propriétaire durant 6 ans. Après décision du tribunal comme quoi elle devait partir et lui rendre une somme de dommage et intérêt, elle lui a fait du chantage affectif « tu vas foutre tes enfants à la rue? donne moi 60 000 euros, efface ma dette et je pars ». Il a cède sous la pression de ses enfants qui le harcelaient à leur tour.

Elle a laissé un appartement digne d'un syndrome de diogene? que nous peinons à rénover.

Elle est partie à 1h de leur lycée? depuis 2 mois lorsqu'elle les a, elle les envoie une fois sur 2 l'école, elle vient les chercher plus tôt pour « faire des sorties »?

La scolarité des enfants devient catastrophique.

Là elle doit partir en déplacement et demande à mon compagnon de garder ses chiens? reponse : Non.

De là elle lui dit qu'à cause de lui les enfants vont louper l'école car ils seront obligé de garder les chiens chez elle?

Franchement on ne sait pas quoi faire? elle est capable de tout et surtout de ruiner la vie de ses enfants.

Quelle sont les recours possible ?

Merci beaucoup de votre attention.

Jeanne

-----  
Par kang74

Bonjour

Le problème c'est qu'à l'age des enfants, vous ne pouvez pas demander à en avoir la responsabilité sans qu'eux le souhaitent aussi....

Donc la première chose à faire c'est simplement que le père fasse le point avec eux à ce sujet : vu leur age ils peuvent se responsabiliser , aller en cours et surtout les rattraper et avoir de bonnes notes malgré l'absentéisme .

Si la mère justifie des absences , elle est dans les clous .

Après si leurs absences nuisent à leur scolarité et qu'ils ne veulent pas que leur père les gère toutes les semaines, il faudra alerter les services sociaux, qui au moins suivront ses jeunes pour leur proposer des alternatives ( internat, formation, apprentissage etc) pour préparer au moins leur autonomie ... si ils le souhaitent .

NB : Si l'école ou les services sociaux vous demandent s'il y a un problème , il serait préférable de ne pas s'appesantir sur le portrait peu flatteur de la mère, même si réel, qui n'a rien à voir avec sa fonction parentale .

Enfin c'est au père de gérer : le fait de le faire peut avoir un effet sur les ados, qui feraient qu'ils demandent à vivre exclusivement chez leur mère ...demande qui sera entendue malgré tout .

-----  
Par Jeanne93

Merci pour votre réponse.

Les enfants ne voient pas le problème dans le fait de louper l'école? malgré ce qui se profile en terme d'échec scolaire?

Ensuite les absences ne sont jamais justifiés et encore moins avec un motif « acceptable et légitime »

Je suis dépitée qu'il n'y ait pas la possibilité qu'elle soit prise pour faute vis à vis de ses responsabilités parentales?

Comme vous dites, nous craignons que d'alerter fasse l'effet inverse et qu'ils veuillent d'autant plus rester chez leur

mère?

Encore Merci pour votre réponse.

Jeanne

-----  
Par kang74

Disons qu'ils ne sont pas les seuls lycéens à surement être absents de façon régulière, et que tant cela ne nuit pas à leur scolarité, il sera difficile de se faire vraiment aider ou entendre ( et dans tous les cas la mère ne risque ... rien)

Gérer un adolescent c'est souvent manier de la matière explosive ... le père doit aussi avoir une discussion avec eux, non pas en mettant en cause leur mère, mais en leur rappelant l'importance pour eux, leur avenir, de suivre les cours et de faire le travail demandé .

Ne pas attendre le couperet de parcouressup qui prenden compte notes et évaluation .

Il y a des forums des métiers qui peuvent aussi les motiver .

Ils ont 16 et 17 ans : ils peuvent aussi gérer leurs priorités avec leur mère.

NB : les établissements se fichent des raisons des absences , ils ne vont pas faire d'enquête , tant qu'un parent justifie ( = il est au courant et sait que l'école n'en a pas la responsabilité s'il arrive quelque chose à l'enfant)

Le père peut prendre rendez vous avec le professeur principal pour lui faire part de son inquiétude pour l'année scolaire en cours... mais c'est tout .

Le bulletin du premier trimestre peut faire réfléchir le père au sujet d'un suivi avec un éducateur qui coachera, s'ils en ont besoin, les enfants : chez leur mère et chez vous .